

SOCIETE DES  
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES NEUCHATELOISES

\*==\*

P r o c è s - v e r b a l

de la 64ème assemblée générale du vendredi 11 mai 1990

tenue à La Côte-aux-Fées

\*==\*

Présidence :                      Raymond FROSSARD, Président

Le Président ouvre la séance à 18.00 heures, dans la grande salle du Collège de la Côte-aux-Fées. Il se plaît à saluer la présence des personnalités suivantes :

M. André RUEDI,	Chef du Service des communes, qui représente Monsieur le Conseiller d'Etat Michel von Wyss retenu par d'autres obligations;
M. Armand SCHALLER,	Adjoint au Service des communes;
M. Jean-Claude BERBERAT,	Président de commune de La Côte-aux-Fées,
M. François GUYE,	Conseiller communal;
M. Michel GREMAUD,	Président de la Société des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel;
M. Michel WEIL,	Représentant du Val-de-Travers au Comité de la Société des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel;
MM. Claude DUTOIT et Philippe FAVRE,	Représentants de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux;

N'ont pu, malheureusement, honorer de leur présence ces assises :

M. Robert COSTE,	1er Secrétaire du Département de l'Intérieur;
M. Jean-Marie REBER,	Chancelier d'Etat.

Le Président remercie les Autorités communales de La Côte-aux-Fées pour leur accueil, ainsi que notre collègue, Pierre-Yves Pezzatti, pour l'organisation de cette soirée.

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité sans modification, a la teneur suivante :

ORDRE DU JOUR

1. Appel;
2. Procès-verbal de la 63ème assemblée générale du 26 mai 1989 à Boudry;
3. Rapports : a) du Président;  
b) du Caissier;  
c) des Vérificateurs;
4. Décharge au Comité, au caissier et aux vérificateurs;

5. Mutations;
6. Elections statutaires :
  - a) du Président ;
  - b) du représentant du district de Neuchâtel;
7. Nomination de deux membres honoraires;
8. Fixation de la cotisation 1990;  
Proposition : Fr. 50.-- membre actif (repas compris)  
Fr. -- membre honoraire non actif;  
Fr. 10.-- membre libre;  
Fr. 20.-- membre soutien;
9. a) Communication du lieu de l'assemblée générale 1991;  
proposition, La Sagne;  
b) Désignation des vérificateurs de comptes et du suppléant : Les Ponts-de-Martel, La Chaux-du-Milieu et Brot-Plamboz (suppléant);
10. Divers.

### 1. APPEL

Membres présents : 49  
Membres excusés : 31

### 2. PROCES-VERBAL

Comme chaque membre a reçu une copie intégrale du compte rendu de la dernière assemblée générale, ce dernier n'est donc pas lu. Aucune remarque ou objection n'étant formulées à son sujet, il est adopté à l'unanimité.

### 3. RAPPORTS

a) du Président

"

Durant l'exercice 1989-1990, votre comité s'est réuni à trois reprises les 11 octobre 1989 et 10 janvier 1990 à Rochefort, ainsi que le 11 avril dernier à La Côte-aux-Fées. De plus, deux représentations ont été assumées par votre président, la première à Dullier (VD), le 29 septembre 1989, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, la seconde la semaine dernière à St.-Blaise, pour l'assemblée générale des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel.

Votre comité in corpore a également assisté, le 28 juin 1989, à la première séance concernant le projet d'échanges d'informations entre les communes et l'Etat, relatifs aux données personnelles. Depuis lors, une commission a été créée sous la dénomination "dossier personnes" et sur lequel vous avez été renseignés les 26 septembre 1989 et 10 janvier 1990.

Cette commission, qui comprend 3 délégués de notre société, dont 2 du comité, siège toutes les 3 à 4 semaines environ. Ce projet qui est bien avancé impliquera, au niveau des communes, des décisions importan-

tes quant au choix à faire sur les propositions à disposition. L'avantage premier de ce système sera en finalité, que les communes ne traiteront plus qu'avec un seul service de l'Etat, qui centralisera toutes les données pour les redistribuer dans les services cantonaux intéressés.

Une liaison avec la Confédération est même prévue pour le fichier des étrangers. Le comité ne manquera pas bien sûr de tenir au courant chaque membre du suivi de ce projet. Une information à l'intention des exécutifs communaux est également prévue.

En date du 14 novembre 1989, le comité intervenait auprès de toutes les administratrices et administrateurs du canton au sujet de l'enquête relative aux perspectives des besoins en logements à loyers modérés dans le canton. A la demande de nombreux collègues, nous sommes intervenus, les questions posées ne pouvant trouver réponse que dans des limites très approximatives.

Suite à l'entretien que nous avons eu avec les responsables de cette enquête, et compte tenu de notre intervention, le projet a été abandonné dans sa forme initiale. Un nouveau questionnaire sera mis au point avec le concours de notre société. Une séance est d'ores et déjà fixée pour le 26 juin prochain. Il est donc évident que notre intervention n'a pas été vaine.

Nous pensons que des contacts similaires devraient être engagés avec les différents services de l'Etat, ceci pour premièrement faire connaître la société et ensuite engager des contacts qui pourraient être profitables pour chacun.

Le 14 novembre 1989, votre comité encore une fois vous rendait attentifs à l'importance des votations des 25 et 26 novembre, votations qui concernaient, comme chacun le sait, l'octroi d'un 13ème salaire en faveur des employés cantonaux de la fonction publique. Comme désormais la plupart des communes du canton suivent dans ce domaine l'Etat, l'issue de cette votation avait donc une importance toute particulière pour chacun de nous.

A ce propos, notre société souhaiterait pouvoir intervenir en faveur de ceux d'entre nous qui ne bénéficient pas encore de ces dispositions. Il serait bon que ces communes se fassent connaître. Sans bien entendu s'immiscer dans l'autonomie communale, le comité tentera de faire en sorte que tous les fonctionnaires communaux puissent bénéficier des mêmes avantages.

Comme chacun a sûrement pu en prendre connaissance en lisant la presse, la nouvelle loi sur la Caisse de Pensions de l'Etat a été acceptée par le Grand Conseil à une écrasante majorité. A cet effet, votre comité a pu également s'exprimer et a fait part de sa satisfaction face à ce nouveau projet.

Votre comité a également mis l'accent ces derniers mois sur le recrutement. L'écho a été favorable et nous remercions toutes celles et ceux qui se sont joints à nous cette année. Il est en effet indispensable de pouvoir compter sur une société forte, si nous voulons réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

Pour terminer, le Président remercie chaleureusement son comité pour sa disponibilité, son travail et sa collaboration et remercie chacun,

ici présent ce soir, de sa participation et souhaite une bonne soirée à tous. "

b) du caissier

Le caissier, notre collègue Jean-Claude Marti, commente les comptes 1989-1990, qui bouclent par un bénéfice de Fr. 1.689.45, ce qui porte la fortune de la société à ce jour à Fr. 16.597.30.

c) des vérificateurs

Nos collègues, Pierre-Yves Pezzatti, de La Côte-aux-Fées et Nicolas Tripet, de Boveresse, ont procédé, en date de ce jour, au contrôle des comptes qui viennent de nous être exposés. Ceux-ci ont été reconnus parfaitement exacts et bien tenus. La recommandation est donc faite à l'assemblée de les accepter tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier avec remerciements.

4. DECHARGE AU COMITE, AU CAISSIER ET AUX VERIFICATEURS

Le Président met au vote les différents rapports qui viennent de nous être lus.

Ils sont tous acceptés à l'unanimité, sans modification.

5. MUTATIONS

Les admissions suivantes sont présentées à l'assemblée pour ratification :

- ANGHERN, Jean-Pierre, Hauterive
- BERBERAT, Didier, La Chaux-de-Fonds
- BIANCHINI, Stéphane, St.-Blaise
- BOURQUIN, Gisèle, Lignière
- BOILLAT, Alexis, Les Verrières
- BUHLER, Pierre-André, Marin
- BULLIARD, Bernard, Corcelles
- ESTOPPEY, Jacqueline, Cortaillod
- FAVRE, David, Les Brenets
- GIRARDIER, Alain, Bôle
- GYGER, Eva, Thielle-Wavre
- ORSINI, Monique, Colombier
- ZIMMERMANN, Charles-Henri, Hauterive

Ont démissionné :

- AELLEN, Gisèle, Les Verrières
- CARTIER, Violette, Colombier
- HOWALD, Claude, St.-Aubin
- FAESSLER, Jacqueline, Colombier
- JAGGI, Jean-Claude, Conseiller d'Etat
- KAUFMANN, Renée, Bôle
- LEUBA, Rio, Cortaillod
- MEYER, Pierre, Boudry
- SOGUEL, Mireille, Cernier
- VAUCHER, Jean-Louis, Valangin

L'effectif de la société se présente de la manière suivante :

- Membres actifs	94
Membres honoraires actifs	8
Membres honoraires non actifs	10
Membres libres	4
Membre soutien	0
 TOTAL DES MEMBRES	 116

## 6. ELECTIONS STATUTAIRES

Lors de la dernière assemblée et conformément à l'article 12 des statuts, la présidence devait revenir au district du Val-de-Ruz. Dans l'impossibilité de désigner son candidat, l'assemblée nommait donc le vice-président Monsieur Raymond Frossard, au poste de président pour un intérim d'une année.

Malheureusement et comme la situation n'a pas évolué, Monsieur Raymond Frossard accepte de reprendre définitivement ce poste jusqu'au terme de son mandat.

Selon les statuts, le district de Neuchâtel doit donc présenter un nouveau membre, ce qui est fait en la personne de Madame Monique Calame, administratrice de Thielle-Wavre.

Au vote, l'assemblée générale, accepte, par acclamation ces deux nominations.

Le Comité se présente donc de la manière suivante :

Président	:	M. Raymond Frossard
Vice-président	:	M. Claude Gerster
Secrétaire administratif	:	M. Paul-André Adam
Secrétaire verbaux	:	M. Jean-Jacques Landry
Caissier	:	M. Jean-Claude Marti
Membre	:	Mme Monique Calame

## 7. NOMINATIONS DE DEUX MEMBRES HONORAIRES

Il y a exactement 25 ans, étaient admis au sein de notre société, nos collègues Roger DAINA, de Cortaillod, et Pierre GINDRAUX, de Corcelles-Cormondrèche. En vertu de l'article 5 des statuts, la proposition est faite d'élever ces deux collègues au rang de membre honoraire de la société, ce que l'assemblée générale ratifie par acclamation.

## 8. FIXATION DE LA COTISATION 1990

Lors de l'assemblée générale de 1989, à Boudry, notre collègue Roger Cuche proposait de porter le montant des cotisations à Fr. 50.-- / Fr. 30.-- et Fr. 40.--, repas de l'assemblée générale compris. L'assemblée, après avoir pris acte de cette proposition, la renvoyait au Comité pour étude et rapport pour la prochaine assemblée générale.

Après en avoir délibéré, le Comité s'est déclaré d'accord avec cette proposition mais pour les membres actifs exclusivement. Il a estimé, en contre-partie, que cette augmentation ne pouvait être imposée aux

membres libres ainsi qu'aux membres soutien, pour la simple et bonne raison que l'assemblée générale ne peut être rendue obligatoire pour ces deux catégories. Par contre, le Comité propose que les membres honoraires non actifs soient dispensés de toute cotisation. Ils seront toujours les bienvenus aux assemblées où le repas leur sera facturé après participation de la société.

Au vote, les cotisations pour 1990 sont acceptées à l'unanimité.

#### 9. ASSEMBLEE GENERALE 1991

##### a) Communication du lieu de l'assemblée générale 1991

La Sagne;

##### b) Désignation des vérificateurs de comptes et du suppléant

La vérification des comptes sera assurée par les administrateurs des communes des Ponts-de-Martel et de La Chaux-du-Milieu; suppléant : Brot-Plamboz.

#### 10. DIVERS

Le Président donne la parole à Monsieur André RUEDI, Chef du Service des communes qui apporte à l'assemblée les salutations cordiales et les meilleurs messages de Monsieur Michel von WYSS, Chef du Département de l'Intérieur, et de ses collègues du Conseil d'Etat.

Monsieur RUEDI se plaît, une fois de plus, à relever les excellents contacts qui existent entre son service et les différentes communes ainsi que la bonne volonté et les efforts consentis par chacun dans cette période pénible d'introduction du nouveau plan comptable.

Monsieur RUEDI profite de l'opportunité qui lui est offerte pour rappeler les nouvelles directives concernant la procédure de sanction qui doivent être scrupuleusement respectées.

Enfin, il nous informe qu'une nouvelle loi sur les archives est actuellement en préparation.

En conclusion, il rappelle que ses collaborateurs et lui-même se tiennent toujours à l'entière disposition des communes pour tout renseignement et souhaite à tous une excellente soirée.

Pour parachever la partie officielle de cette 64ème Assemblée générale des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâteloises et, selon une tradition bien établie, la parole est donnée au représentant des Autorités de céans, en l'occurrence à Monsieur J.-Claude BARBEZAT, Président de commune de La Côte-aux-Fées. Ce dernier exprime tout le plaisir qu'il a de recevoir, ce soir, les administrateurs communaux du ces murs.

Par un exposé très attrayant, Monsieur BARBEZAT retrace l'histoire de sa commune, de ses origines, aux environs des années 1300, à nos jours.

Le Président remercie Monsieur BARBEZAT pour son exposé fort intéressant qui clôt de fort belle manière cette assemblée.

Il prie ensuite chacun de suivre les directives de notre collègue, Pierre-Yves Pezzatti, pour la partie récréatives, qui débute par un apéritif offert par la commune de La Côte-aux-Fées.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée, il est 18h45.

Au nom de la Société des administrateurs  
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises

LE PRESIDENT :  
Raymond Frossard

LE RAPPORTEUR :  
J.-Jacques Landry